



MAIRIE D'ÉPIAIS LES LOUVRES

8, rue du Manoir
95380 ÉPIAIS LES LOUVRES
mairieepiais-leslouvres@wanadoo.fr
☎ 01.34.68.14.60
☎ 01.34.68.83.49

CONTRAT D'ENGAGEMENT

LOCATION DE SALLE POLYVALENTE

(SEULS LES HABITANTS DE LA COMMUNE SONT AUTORISÉS À RÉSERVER CETTE SALLE)

(MODIFIÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 25 JUIN 2019)

Entre

La Commune d'Epiais Les Louvres représentée par Madame Isabelle RUSIN, Maire.

Et

(Nom, Prénom) _____

(Adresse) _____

(Code Postal) _____

(Téléphone) _____

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la salle, la commune d'Epiais Les Louvres met à disposition de l'utilisateur :

- La salle « la grange », (60 personnes maximum)
 - Avec vidéoprojecteur
- La salle « Maison communale » (20 personnes maximum)
- Les salles « la grange et la Maison communale »
- Les salles « La grange, le vidéoprojecteur et la Maison communale »

Article 2 Manifestation – Cérémonie :

La mise à disposition est consentie pour une manifestation le week-end ou réunion du

L'utilisateur se portera garant afin que le nombre de personnes indiqué ci-dessus, ne soit en aucun cas dépassé (respect des règles de sécurité).

Article 3 Utilisateur :

L'utilisateur précité, doit justifier de son domicile.

Et présenter les pièces suivantes, dès la réservation la salle :

- * Un chèque d'un montant de _____ à l'ordre du trésor public
- * Un chèque de caution d'un montant de _____ à l'ordre du trésor public
- * Attestation d'assurance

Article 4 Mise à disposition des locaux :

La commune d'Epiais Les Louvres mettra à disposition la salle, ses annexes et le matériel :

Le Vendredi après-midi à partir de 13 h 30 jusqu'à 15h30 jusqu'au lundi matin (avant 9h00) sauf s'il y a une réservation le vendredi les clés seront remis le Samedi à 9h00 pour la remise des clés au locataire qui a réservé les salles. (Sauf pour les réunions dans la semaine, les clés seront remises le jour même à partir de 9h00)

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la salle et s'engage à en respecter les prescriptions. Il prend l'engagement d'utiliser les locaux comme il est indiqué et de les rendre en parfait état de propreté et de solder tous les frais éventuels des dégâts qui pourraient être occasionnés de son fait. Il déclare avoir remis à la Commune une attestation de son assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux. Toute fausse déclaration sur ce document entraînera la nullité de la location avec conservation de la caution.

Le présent engagement est établi en deux exemplaires.

Article 5 Responsabilité :

L'utilisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

L'utilisateur doit se conformer aux prescriptions et règlement en vigueur notamment en ce qui concernent la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Il doit respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention (art. L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Article 6 Etat des Lieux :

Un premier état des lieux se fait lors de la prise de possession des locaux.

Un deuxième aura lieu lorsque l'organisateur rend les locaux.

Fait à Epiais Les Louvres,
Le

Vu pour accord,
L'utilisateur

Vu pour accord,
Le Maire,
Isabelle RUSIN

La secrétaire de mairie certifie avoir reçu la somme de
La secrétaire de mairie certifie avoir reçu la somme de

€
€(Caution)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune d'Epiais-Lès-Louvres afin d'établir un contrat de location de la salle polyvalente municipale avec les administrés. Elles sont collectées par la secrétaire de mairie, sont destinées à la mairie d'Epiais-Lès-Louvres et au Trésor Public. Elles sont conservées pendant 10 ans. La base juridique du traitement est le contrat.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n° 2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.